BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 21 mai 2021	***N° 2021-183***

Convocation du 12 mai 2021
Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 21 mai 2021**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction des bâtiments**	***N° 2021-183***

Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux du groupe scolaire Modeste Testas (BAF 2) (PAE Bassins à flots) Approbation - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017-174 du 17 mars 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la convention relative à la construction du groupe scolaire «Modeste Testas (BAF2)» et par là même, le programme de l'équipement public, visant à répondre aux besoins scolaires des nouveaux habitants du Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flots.

Cet équipement initialement prévu de 14 classes a évolué à la demande de la ville de Bordeaux vers une capacité finale de 16 classes, afin de répondre au mieux aux besoins scolaires tels qu'estimés dans l'état des données de 2017 (hors problématique des dédoublements, dont les conséquences seront connues plus tard). Cette augmentation de capacité fait l'objet d'un avenant à la convention financière initiale.
Ce nouveau groupe scolaire de 6 classes maternelle et 10 classes élémentaire a été envisagé dans le cadre d'un équipement mutualisé, et comprend des locaux destinés à la ville de Bordeaux : trois classes pour le compte de la ville, deux salles périscolaires, un logement, et un espace polyvalent à vocation culturelle.
Cet équipement mutualisé sera livré et mis à disposition de la ville de Bordeaux dans son intégralité au second semestre de l'année 2021.
Conformément aux dispositions de la délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019, Bordeaux Métropole conserve la propriété du bien scolaire pendant les 10 premières années en vue d'une récupération du FCTVA. Cette propriété administrative s'étend aux locaux construits pour le compte de la ville sur le budget métropole, qui sont de fait intimement liés au groupe scolaire (locaux périscolaires et classes supplémentaires « villes »). Une appréciation particulière est faite ici pour le logement de fonction, ainsi que pour l'espace polyvalent à vocation culturelle, dont les accès spécifiques permettent une jouissance anticipée en pleine propriété au bénéfice de la ville de Bordeaux dès leurs livraisons.
Dès sa livraison, cet équipement est intégralement à destination de la ville de Bordeaux, seule utilisatrice et gestionnaire du bien.
Comme prévu par la délibération n°2019-544, il convient d'établir une convention de mise en gestion et de transfert entre les deux parties, qui fixe précisément la répartition des responsabilités durant les 10 premières années entre la ville de Bordeaux, gestionnaire, et Bordeaux Métropole, propriétaire. Cette convention prévoit également les modalités de transfert automatique à la ville à l'issue de cette période, où l'ensemble de l'équipement mutualisé sera transféré en pleine propriété à la ville de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel

est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-1 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, indiquant que Bordeaux Métropole est compétente pour la construction, l'aménagement et l'entretien des groupes scolaires dans les opérations d'aménagement d'intérêt Métropolitain,
VU la délibération n°2010-0136 du 26 mars 2010 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux approuvant le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à Flots,
VU la délibération n° 2017-174 du 17 mars 2017 approuvant la convention « PAE Bassins à flots, convention pour la réalisation du groupe scolaire BAF2», entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, signée ensuite par les deux parties,
VU la délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux ", clarifiant la répartition des responsabilités entre Bordeaux Métropole ; propriétaire durant les dix premières années, et la ville de bordeaux, utilisatrice finale et gestionnaire de l'équipement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation de cet équipement a été réalisé en comaîtrise d'ouvrage par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux , ci annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président de Bordeaux Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MAI 2021** **PUBLIÉ LE :** **31 MAI 2021**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST